



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 214-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.315

Déposée le : 16.09.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : von Arx (Schliern b. Köniz, pvl) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : Non classifiée

Quelles conséquences l'activité de sponsoring de la fondation « UniBE Foundation » a-t-elle sur le besoin en infrastructure de l'Université de Berne ?

Depuis longtemps déjà, nous savons que les investissements prévus pour les prochaines années dépasseront les possibilités financières du canton de Berne. Le 26 août dernier, le Conseil-exécutif a publié la proposition de priorisation des investissements demandée par le Grand Conseil¹. Celle-ci comprend le report de quelques années de projets d'investissement, ainsi que l'abandon de certains autres (ou report à long terme). Le budget du Conseil-exécutif prévoit un nouvel endettement du canton de Berne de 500 millions de francs sur dix ans. Le gouvernement a également soumis une variante de proposition ne prévoyant aucun nouvel endettement et contenant l'abandon ou le report d'investissements supplémentaires.

L'Université de Berne est directement concernée par la priorisation proposée par le Conseil-exécutif² et la variante sans nouvel endettement pèserait encore plus lourd sur le développement de l'Université³.

Il y a plusieurs mois, l'Université de Berne annonçait vouloir lever des fonds par le biais d'une nouvelle fondation, la UniBe Foundation⁴. Au moment de sa création, aucune stratégie n'était encore élaborée et l'on avait estimé que les premières activités ne débuteraient pas avant le second semestre 2021. Les fonds récoltés devaient servir en priorité au financement des charges de professorat, au lancement et au soutien de projets de recherche, ainsi qu'au financement de ressources et d'infrastructures.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

¹ Communiqués de presse (Infos médias) Kanton Bern - Canton de Berne

² Reports : Université/PHBern, site vonRoll, 2^e étape (de 5 ans) ; Université, 1^{ère} étape Muesmatt (de 5 ans) ; Université, 2^e étape Muesmatt (de 5 ans) ; Université, construction de remplacement pour la pathologie (de 5 ans). Abandons / reports à long terme : Université, nouvelle construction pour la recherche médicale ; Université, construction de remplacement pour les cliniques de médecine dentaire. En projet : Université, développement du site Aebimatte.

³ Abandon / report à long terme : Université, développement du site Aebimatte

⁴ <https://www.derbund.ch/wirtschaftspromis-gehen-fuer-die-uni-bern-auf-geldsuche-881650354895> (en allemand seulement)

1. Une stratégie a-t-elle été présentée entre-temps pour la fondation UniBE Foundation ? Si oui, quel en est le contenu en général et concernant le financement de l'infrastructure universitaire en particulier ?
2. Le Conseil-exécutif s'est-il d'ores et déjà entretenu avec le conseil de fondation et l'Université de Berne concernant les activités prévues par l'UniBE Foundation et leurs répercussions sur le canton et les finances cantonales ? Si oui, qu'est-il ressorti de cet échange ?
3. La fondation UniBE Foundation vise en particulier le financement des charges de professorat et de projets de recherche. Or ces deux domaines nécessitent des infrastructures supplémentaires. Est-il envisageable pour le Conseil-exécutif que l'objectif principal de la fondation implique à moyen terme une demande d'infrastructure supplémentaire de la part de l'Université de Berne auprès du canton ?
4. Selon le communiqué de presse, seuls les charges de professorat et les projets de recherche qui s'inscrivent dans la stratégie de l'Université pourront être financés par la fondation UniBe Foundation. Toutefois, le financement des charges de professorat et de projets de recherche par des fonds privés suscite des interrogations quant à l'indépendance de la recherche. A l'inverse, le financement de bâtiments par des fonds privés s'avère moins délicat. L'Université de Zurich examine d'ailleurs la possibilité de baptiser des locaux ou des auditoriums du nom des personnes qui les auront financés, au lieu que l'argent privé soit affecté au financement des charges de professorat et des projets de recherche. L'Université de Berne vérifie-t-elle aussi cette piste pour le financement de l'infrastructure ? A-t-elle déjà abouti à des conclusions ?
5. Ne serait-il pas souhaitable, au vu de la situation de départ (reports et abandons de projets d'infrastructure pour l'Université de Berne à la suite de la priorisation des investissements cantonaux ; indépendance de la recherche) que la fondation UniBE Foundation oriente ses activités de telle sorte que le besoin en infrastructure supplémentaire des charges de professorat et projets de recherche qu'elle finance se limiterait au besoin qu'elle pourrait elle-même absorber ?
6. L'Université de Berne serait-elle habilitée à prendre en charge la direction des projets de construction dès lors qu'elle finance lesdits projets entièrement ou en grande partie par le biais de la fondation UniBE Foundation ? Dans la négative, peut-on considérer que l'objectif formulé dans la question 5 au sujet de l'orientation des activités de la fondation est manqué ?

Destinataires

– Grand Conseil